



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

-----  
REUNION DU 28 JUIN 2017  
-----

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Brasserie d'Avesnes sur Helpe, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Alain POYART**.

**Nombre de délégués en exercice : 69**

**Qui ont pris part à la délibération : 64**

**Date de la convocation : 20 juin 2017**

### PRESENTS :

AVESNELLES

AVESNES SUR HELPE

BAS-LIEU

BEAUREPAIRE SUR SAMBRE

BEAURIEUX

BERELLES

BEUGNIES

BOULOGNE SUR HELPE

CARTIGNIES

CHOISIES

CLAIRFAYTS

DAMOUSIES

DIMECHAUX

DIMONT

DOMPIERRE SUR HELPE

DOURLERS

ECCLES

Madame WAUCHER a donné procuration à Madame DESFOSSEZ

Monsieur BREUCQ,

Monsieur POYART,

Madame DEZITTER a donné procuration à Monsieur ROUSSELLE,

Madame DESFOSSEZ

Monsieur ROUSSELLE,

Madame HEVIN a donné procuration à Monsieur BOUTE,

Monsieur NIMAL a donné procuration à Madame MASUYER,

Madame MASUYER,

Monsieur BOUTE,

Monsieur FRANCOIS

Monsieur FORET

Monsieur DURSENT a donné procuration à Monsieur LETY

Madame TRAEN

Monsieur JOPEK,

Monsieur DUFLOS

Monsieur RATTE

Madame SOUMIER

Monsieur PAQUET,

Monsieur ERPHELIN a donné procuration à Monsieur ETEVE

Monsieur SOIL

Monsieur ETEVE

Monsieur LEBRUN

Monsieur LIBERT a donné procuration à Monsieur FERTIN, conseiller suppléant

Monsieur PIOTROWSKI

Monsieur ANSIAUX

ETROEUNGT	Monsieur JUSTE,
FELLERIES	Madame BOUZERE Monsieur NOYON, Madame PLUMART Monsieur LAMBRET a donné procuration à Monsieur POYART Monsieur VIN a donné procuration à Madame WATREMEZ Monsieur DELTOUR Madame GEBHARDT Monsieur SCULFORT Monsieur CABARET Monsieur HERBET Monsieur SALMON a donné procuration à Monsieur JUSTE Monsieur DECHERF a donné procuration à Monsieur HANOT, conseiller suppléant Monsieur SCHUERMANS a donné procuration à Madame WYART, conseillère suppléante Monsieur DUCANCHEZ Monsieur ROYAUX Monsieur FOVEZ Monsieur DE SANTIS Madame WATREMEZ Monsieur DE GROOTE Madame BASQUIN, Monsieur DESSAINT a donné procuration à Madame LENTIER, Madame LENTIER, Monsieur DEUDON a donné procuration à Madame BASQUIN, Madame BUFI, Monsieur MARION Madame FREHAUT, Monsieur DOSEN Monsieur GILLET, Madame BEUVELET, Monsieur LASSAUCE Monsieur DEFROIDMONT Monsieur LETY, Madame MAREAUX a donné procuration à Monsieur HERBET, Monsieur BINOIT Monsieur CORBINAUD Monsieur CONNART Monsieur LEVEQUE
FLAUMONT-WAUDRECHIES	
FLOURSIES	
FLOYON	
GRAND-FAYT	
HAUT-LIEU	
HESTRUD	
LAROUILLIES	
LEZ-FONTAINE	
LIESSIES	
MARBAIX	
PETIT-FAYT	
PRISCHES	
RAINSARS	
RAMOUSIES	
SAINS DU NORD	
SAINT-AUBIN	
SAINT HILAIRE SUR HELPE	
SARS-POTERIES	
SEMERIES	
SOLRE LE CHATEAU	
SOLRINNES	
TAISNIERES EN THIERACHE	
WATTIGNIES LA VICTOIRE	
<b><u>EXCUSES :</u></b>	
AVESNELLES	Monsieur BAROCHE Madame CUVILLIER
AVESNES SUR HELPE	Monsieur GHEZAL, Madame RICHELIEU
SEMOSIES	Monsieur BEUGNIES

Monsieur le Président accueille les participants en remerciant la commune d'Avesnes sur Helpe pour la mise à disposition de la Salle de la Brasserie. Il demande ensuite à Monsieur HERBET de faire l'appel, le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

## Adoption du compte rendu du 3 mai 2017

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 3 mai 2017.

### Dossiers budgétaires

#### Comptes administratifs 2016

##### Compte administratif 2016 du budget principal

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui indique au Conseil de Communauté que le compte administratif 2016 du budget principal peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 11.656.318,77 €

Recettes de l'exercice : 11.105.961,42 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 1.003.078,03 €

Recettes de l'exercice : 575.577,75 €

Considérant que Monsieur le Président s'est retiré au moment du vote, le Conseil Communautaire par 62 voix pour, une voix contre (*Monsieur CABARET*) et une abstention (*Monsieur HANOT*) approuve le compte administratif 2016 du budget principal présenté ci-dessus.

##### Compte administratif 2016 du budget annexe « immobilier d'entreprises »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui indique au Conseil de Communauté que le compte administratif 2016 du budget annexe « immobilier d'entreprises » peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 61.358,57 €

Recettes de l'exercice : 51.503,04 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 141.161,60 €

Recettes de l'exercice : 220.039,48 €

Considérant que Monsieur le Président s'est retiré au moment du vote, le Conseil Communautaire par 62 voix pour, une voix contre (*Monsieur CABARET*) et une abstention (*Monsieur HANOT*) approuve le compte administratif 2016 du budget annexe « immobilier d'entreprises » présenté ci-dessus.

##### Compte administratif 2016 du budget annexe « Concession d'aménagement »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui indique au Conseil de Communauté que le compte administratif 2016 du budget annexe « concession d'aménagement » peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice : 5.795,40 €

Recettes de l'exercice : 5.795,40 €

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice : 0,00 €

Recettes de l'exercice : 550.000,00 €

Considérant que Monsieur le Président s'est retiré au moment du vote, le Conseil Communautaire par 62 voix pour, une voix contre (*Monsieur CABARET*) et une abstention (*Monsieur HANOT*) approuve le compte administratif 2016 du budget annexe « concession d'aménagement » présenté ci-dessus.

##### Approbation des comptes de gestion 2016 du budget principal et des budgets annexes

Le Conseil Communautaire, avec 62 voix pour, une voix contre (*Monsieur CABARET*) et une abstention (*Monsieur HANOT*), décide d'arrêter les comptes de gestion 2016 du budget principal et des budgets annexes dressés par le comptable public.

## Affectations définitives des résultats de l'exercice 2016

### Affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget principal

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui indique au Conseil de Communauté que les chiffres définitifs de l'exercice 2016 variant, légèrement, des chiffres provisoires repris lors de la réunion du 3 mai dernier relative au vote du budget primitif, il propose de procéder à la nouvelle affectation, définitive, des résultats suivant :

En section de fonctionnement :

- l'exercice 2016 fait apparaître un solde d'exécution de : - 550 357,35 €
- le solde antérieur reporté est de : + 669 994,67 €
- le résultat global de fonctionnement est de : + 119 637,32 €
- le solde des restes à réaliser au 31 décembre 2016 est de : + 247 940,00 €

En section d'investissement :

- l'exercice 2016 fait apparaître un solde d'exécution de : - 427 500,28 €
  - le solde antérieur reporté est de : + 260 259,27 €
  - le résultat global d'investissement est de : - 167 241,01 €
  - le solde des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2016 est de : + 141 964,00 €
- => le besoin de financement de la section d'investissement est de 25 277,01 €.

Le Conseil Communautaire, avec 62 voix pour, une voix contre (*Monsieur CABARET*) et une abstention (*Monsieur HANOT*), décide d'affecter en réserve en section d'investissement (compte 1068 de recettes) la somme de 25.277,01 €, de reporter en section de fonctionnement (au compte 002 de recettes) la somme de 94.360,31 € et de reporter en section d'investissement (au compte 001 de dépenses) la somme de 167.241,01 €.

### Affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget annexe « immobilier d'entreprises »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui indique au Conseil de Communauté que les chiffres définitifs sont identiques aux chiffres provisoires repris lors de la réunion du 3 mai dernier relative au vote du budget primitif, il propose de confirmer l'affectation provisoire votée le 3 mai. Laquelle se présentait comme suit :

En section de fonctionnement :

- l'exercice 2016 fait apparaître un solde d'exécution de : - 9 855,53 €
- le solde reporté est de : + 12 954,21 €
- le résultat global de fonctionnement est de : + 3 098,68 €

En section d'investissement :

- l'exercice 2016 fait apparaître un solde d'exécution de : + 78 877,88 €
- le solde antérieur reporté est de : - 15 656,42 €
- le résultat global d'investissement est de : + 63 221,46 €
- le solde des restes à réaliser de l'exercice 2016 est de : - 65 280,00 €
- le besoin de financement de la section d'investissement est de : 2 058,54 €

Le Conseil Communautaire, avec 62 voix pour, une voix contre (*Monsieur CABARET*) et une abstention (*Monsieur HANOT*), décide d'affecter la somme de 2.058,54 € au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement et d'émettre le titre correspondant, d'affecter la somme de 1.040,14 € au compte 002 (recettes) de la section de fonctionnement et d'affecter la somme de 63.221,46 € au compte 001 en recettes d'investissement.

### Affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget annexe « concession d'aménagement »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui rappelle au Conseil de Communauté que, comme indiqué lors de la réunion du 3 mai dernier, il n'y a donc pas de report ni d'affectation de résultat à voter sur ce budget.

## Budget Principal : décision modificative n°1

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUCANCHEZ qui indique au Conseil de Communauté que l'affectation définitive 2016 augmente de 6.107,27 € le résultat reporté lors du vote du budget primitif 2017.

Afin de maintenir l'équilibre entre les deux sections, le Conseil de Communauté, avec 62 voix pour, une voix contre (*Monsieur CABARET*) et une abstention (*Monsieur HANOT*), approuve la décision modificative n°1 du budget principal ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Sens	Fonction	Chapitre	Article	Montant
Recettes	/	/	002 Résultat reporté	+ 6.107,27 €
Dépenses	01	012	6478 Autres charges sociales diverses	+ 5.464,27 €
Dépenses	01	023	023 Virement à la section d'investissement	+643,00 €
SOLDE				0€

Section d'investissement

Sens	Opération	Fonction	Chapitre	Article	Montant
Dépenses	OPFI	/	/	001 Résultat reporté	- 4.126,99 €
Recettes	OPFI	01	10	1068 Excédents des fonct. capitalisés	- 4.126,99 €
Recettes	OPFI	01	021	021 Virement de la section de fonctionnement	+643,00 €
Dépenses	116 : Défibrillateurs	020	21	2188 Autres immobilisations corporelles	+ 643,00 €
SOLDE					0€

## Organisation de la Communauté de Communes

### Statuts de la Communauté de Communes

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'adopter de nouveaux statuts afin de :

- prendre en compte le départ de la commune de Noyelles sur Sambre au niveau des articles 1 et 7,
- prendre en compte à l'article 4, dans les compétences, les évolutions législatives et les décisions communautaires en la matière.

Les évolutions législatives sont de deux natures :

- celles ayant impacté l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales, relatif aux compétences des communautés de communes, avec notamment une augmentation des compétences obligatoires, il s'agit de la loi dite Maptam (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014, de la loi dite NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la république) du 7 août 2015 et de la loi dite TEPCV (transition énergétique pour une croissance verte) du 17 août 2015 ;
- celle ayant impacté l'article L5214-23-1 du code général des collectivités territoriales, relatif à l'obtention de la dotation globale de fonctionnement bonifié,

il s'agit de la loi de finances pour 2017, en date du 29 décembre 2016.

Le texte proposé prend en compte ces évolutions et garantit en particulier le versement de la DGF bonifiée en 2018 ; il prend également en compte les évolutions de compétence votées ces derniers mois, et garantit l'exercice de toutes les activités communautaires.

Le Conseil de Communauté, avec 63 voix pour et une voix contre (*Monsieur CABARET*), approuve les statuts de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et précise que ces statuts ne deviendront définitifs qu'après avoir été approuvés par une majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres dans le cadre des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Transfert de la compétence PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) au Syndicat mixte du SCoT de l'Avesnois

Monsieur Le Président propose au Conseil de Communauté de transférer la compétence « mise en œuvre d'un plan climat air énergie territorial » de la 3CA au syndicat mixte du SCoT de Sambre-Avesnois, à l'instar des trois autres intercommunalités de l'arrondissement d'Avesnes.

Il précise que cette réalisation coordonnée permettra une meilleure coordination des actions proposées et qu'elle sera source d'économies via une mutualisation de moyens.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence « mise en œuvre d'un plan climat air énergie territorial » au syndicat mixte du SCoT de Sambre-Avesnois.

### **Aménagement du territoire**

#### Accord cadre pour la mise en œuvre de la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET)

Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté que le Syndicat mixte du Pôle Métropolitain du Hainaut-Cambrésis est désormais opérationnel et parmi ses fonctions, figure la mise en œuvre sur son territoire de la politique de la région Hauts de France, dénommée « politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires ».

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve l'accord-cadre pour la mise en œuvre sur l'espace de dialogue du Hainaut-Cambrésis de la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires 2016-2021,

#### Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la loi NOTRe a chargé conjointement les préfets et les présidents de conseils départementaux d'établir un « schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public », pour lequel un avis est sollicité auprès des intercommunalités.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

### **Autres dossiers**

#### Subvention 2017 au CIAS du Cœur de l'Avesnois

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, conformément au vote du budget primitif de l'exercice 2017, la subvention d'équilibre prévisionnelle de la Communauté de Communes au CIAS s'élève à 353.011,75 €.

Pour rappel, et pour la première fois cette année, cette subvention comprend également les charges supportées par la 3CA qui sont nécessaires au fonctionnement des services du CIAS. Ces charges représentent 42% de la subvention, soit 149.843 €.

Afin de pouvoir enregistrer les pièces comptables correspondantes à cette subvention (mandats de paiement et titres de recette), le percepteur demande à ce que le Conseil de Communauté adopte une délibération, en plus du vote du budget.

Par conséquent, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention maximale d'un montant de 353.011,75 € au CIAS du Cœur de l'Avesnois, conformément au vote du Budget primitif 2017 ; et décide d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget (chapitre 65 – Article 657362)



## Modification / révision de PLU communaux

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, lors de sa réunion du 8 février 2017, il a décidé de procéder à une procédure de modification simplifiée du PLU de Doullers et du POS de Bas-Lieu, pour permettre aux « Entreprise Florent Laloux » et « Transports Naveau » implantées, respectivement sur ces deux communes, de se développer.

Cependant, suite à la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, s'agissant pour l'un, d'une zone agricole, et pour l'autre, d'une zone naturelle, la procédure adaptée dans ce cadre est la procédure de révision simplifiée.

La procédure de révision simplifiée consiste en :

Procédure de révision simplifiée	
Information de la commune	Envoi d'un courrier d'information à la commune
Lancement de la procédure	Délibération du Conseil de Communauté précisant l'objet de la révision et les modalités de concertation (précisant les dates de mise à disposition)
Elaboration du projet de révisions et exposé des motifs	
Saisine de la DREAL pour une évaluation	->RAS Ou ->demande de la DREAL de réaliser une enquête environnementale, désignation d'un Bureau d'Etudes
Consultation des PPA	Envoi du dossier aux PPA + CDPENAF (1 mois)
Mesures de publicité	
Enquête publique	Saisine du TA pour désignation Commissaire Enquêteur (6 semaines) + synthèse (1 mois)
Analyse des avis et approbation	Délibération du Conseil de Communauté actant des modifications
Mesure de publicité	

Pour ce qui est de la modification du PLU d'Avesnelles, pour le projet de développement de « Gédimat-Imbert », il convient de préciser les dates de mise à disposition du dossier (soit du 31 juillet au 31 août 2017).

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve les procédures du PLU de Doullers et du POS de Bas-Lieu et fixe les dates de mise à disposition du dossier d'Avesnelles du 31 juillet au 31 août 2017.

## Avenant au contrat de collecte sélective des déchets

Monsieur le Président indique au Conseil de Communauté qu'à la demande de l'entreprise, il propose d'approuver le transfert, au 1<sup>er</sup> juillet 2017, du marché de collecte sélective des déchets ménagers de « Avesnois Environnement » à « Flamme Environnement ». Il précise que ce transfert ne modifie aucune des modalités d'exécution du marché, juridiques, financières ou techniques.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de transférer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, le marché de collecte sélective des déchets ménagers de la société « Avesnois Environnement » à la société « Flamme Environnement »,

## Pôle tertiaire intercommunal – obtention des subventions

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que le dossier de demande de subventions pour le pôle tertiaire intercommunal devant notamment héberger les services de la 3CA à Avesnes sur Helpe prévoyait initialement de scinder en deux les dépenses :

- ➔ d'une part, celles relatives à l'efficacité énergétique (subventions possibles de l'Etat, de la région dans le cadre du programme Framée et de l'Europe),
- ➔ d'autre part, celles relatives au reste de l'aménagement du bâtiment et des abords (subventions possibles de la région et du département).

La loi NOTRe est venue compliquer la procédure car elle a défini deux compétences exclusives ; pour le Département la « solidarité territoriale » et pour la Région « l'aménagement du territoire ». La conséquence de cette exclusivité est que département et région ne peuvent plus financer en même temps les mêmes travaux.

Une solution existe cependant, le « décroisement » des bases subventionnables, c'est-à-dire déterminer sur un dossier ce qui relève de la solidarité territoriale et ce qui relève de l'aménagement du territoire.

Pour le dossier de la 3CA, cela passe par une spatialisation des travaux :

- >relèvent de la solidarité territoriale, ceux concernant les locaux occupés exclusivement par la 3CA et le CIAS, il s'agit là du soutien du département à une intercommunalité en développement,
- >relèvent de l'aménagement du territoire, ceux concernant les locaux occupés par une structure ou mutualisés avec une ou plusieurs autres structures, il s'agit là du soutien de la région à la réalisation d'un pôle multiservices.

Avec l'accord des deux candidats, un nouveau tour de consultation a donc été organisé afin de faire apparaître dans les réponses les locaux mutualisés et ceux qui ne le sont pas, et répartir en conséquence le coût des travaux et des honoraires.

Les offres ont été ouvertes par la commission d'appel d'offres communautaire le 20 juin dernier et, après examen, il sera procédé à leur classement le 13 juillet prochain.

Au niveau de l'obtention des subventions, la situation est donc la suivante :

#### Pour l'efficacité énergétique

Deux subventions déjà obtenues : 515.000 € de l'Etat dans le cadre du programme TEPCV et 111.000 € de la région dans le cadre du programme FRAMEE.

Il reste à obtenir une subvention complémentaire de l'Europe (crédits FEDER) laquelle sera calculée selon la procédure suivante :

- >montant total des travaux et honoraires pour l'efficacité énergétique, diminué du montant des CEE (Certificats d'économie d'énergie) et du montant théorique d'une année d'économie des frais de chauffage suite aux travaux réalisés,
- >on affecte ce résultat d'un coefficient de 7%, ce qui donne le montant maximal de subvention possible
- >on retire de ce montant maximal les subventions nationales déjà obtenues (Etat et Région),
- >le solde correspond à la subvention européenne.

#### Pour les espaces non mutualisés

Une subvention de 1.000.000 € a été obtenue auprès du département dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants. La convention d'attribution sera finalisée après classement des offres par la CAO le 13 juillet.

#### Pour les espaces mutualisés

Une subvention pourra être obtenue de la région dans le cadre du PRADET, dans les conditions suivantes :

- >montant maximal de 50% des dépenses HT, travaux et honoraires,
- >dans la limite des crédits disponibles pour l'exercice 2017 pour le territoire du Hainaut-Cambrésis.

Afin de permettre de finaliser l'obtention des subventions, le Conseil de Communauté avec 61 voix pour, 2 voix contre (*Messieurs CABARET et FERTIN*) et une abstention (*Monsieur SCULFORT*), confirme ses votes antérieurs, en les adaptant aux nouvelles procédures, en autorisant le Président à solliciter une subvention de l'Europe et une subvention de la région dans le cadre du PRADET, selon les procédures décrites ci-dessus et sur la base de la réponse classée en tête par la CAO le 13 juillet prochain.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.